

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 475

Artikel: Agriculture : la grande solitude du sommet
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027375>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Agriculture : la grande solitude du sommet

La liberté de vote laissée par l'Union syndicale suisse, et surtout le "non" du Parti socialiste suisse à l'arrêté fédéral sur l'économie laitière (soumis au référendum populaire) ont provoqué quelques remous dans le monde politique.

Jusqu'à maintenant la gauche, en matière agricole, se contentait de défendre les intérêts des consommateurs, sans trop se préoccuper de la condition paysanne. Le problème du "contingentement" divisant essentiellement les agriculteurs, on imaginait déjà les socialistes faisant confiance à la solution officielle. En fin de compte, les moins gênés par cette décision de la gauche ne sont pas, on l'imagine, les promoteurs du référendum, qui ne s'attendaient pas à un tel renfort !

On assiste donc à une sorte de mutation sur la scène politique, mutation qui en suit très directement une autre : pour la première fois aussi nettement, grâce à l'arrêté fédéral en quelque sorte, on voit s'opposer les intérêts des gros agriculteurs (ils contrôlent l'organisation faïtière officielle, l'Union suisse des paysans) et ceux de la majorité.

Examinons les enjeux de plus près ! Le référendum, soutenu par l'Union des producteurs suisses et les comités de paysans, s'oppose au contingentement et à ses modalités d'application parce qu'il est fondé sur deux références inacceptables : d'une part la production des années laitières 1974-1976 pour la première opération de répartition par société et d'autre part le rapport entre le lait coulé et la surface de l'exploitation, pour la répartition individuelle à l'intérieur de la société (plus ce rapport est élevé, plus la quantité de lait coulé par hectare est grande, et plus la pénalisation qui

frappe le contingent individuel est importante : elle peut aller jusqu'à 20 pour cent). Inutile de vouloir comprendre le débat agricole actuel sans avoir en mémoire ces deux points de repères. De là découle toute la controverse. Car c'est dans les petites et moyennes exploitations, celles où la modestie de la surface exige des productions intensives comme la production laitière, que le nombre de vaches par hectare est le plus élevé. Ainsi se trouvent frappés (à travers le calcul du "rapport" indiqué plus haut) ceux-là mêmes que la phraséologie officielle affirme défendre ! La mesure devait toucher les "paysans de gare", mais une analyse un peu sérieuse a révélé qu'il s'agissait d'une tromperie : beaucoup moins nombreux qu'on ne l'imaginait — le canton de Vaud n'en compte aucun — ils se recrutent parmi les petits exploitants, ceux qui ne disposent pas des terres suffisantes...

Quant au contingentement par sociétés, il multiplie les tensions entre les membres de ces collectivités, puisque la production, la surface de chaque exploitation, influent sur la capacité de tous.

Pénalisation des petits et spéculation

Et tout se passe comme si cette pénalisation des agriculteurs petits et moyens ne suffisait pas. En fait, le contingent relance la spéculation, puisque chaque hectare supplémentaire permet d'augmenter la production laitière : nouvelle prime à ceux qui possèdent les capitaux suffisants ! On note ainsi, dans la région de Gruyère, des loyers qui ascendent jusqu'à Fr. 1000.— l'hectare, alors que dans le Gros de Vaud — où la productivité est plus grande — on tourne autour des Fr. 400.—.

A l'origine très défavorable aux régions de montagne, le projet fédéral a subi des modifications au fur et à mesure de la campagne référendaire. Le postulat que vient de pré-

senter le conseiller national Rechling, par ailleurs président de l'Union suisse des producteurs de lait, et qui tend à donner aux exploitations de montagne la possibilité d'accroître leur production, devrait même diviser définitivement les opposants.

A quelques semaines des votations, le doute commence à s'emparer des milieux agricoles, hier encore partisans enthousiastes du référendum. C'est que, disposant de la quasi-totalité des tribunes officielles et professionnelles, l'establishment présente l'arrêté fédéral comme le seul rempart contre un démantèlement des subventions. Il n'en est évidemment rien !

Au-delà de ces soubresauts importants, un constat apparaît d'ores et déjà certain : moins que jamais, elles ne semblent assez convaincantes pour faire admettre à leurs adhérents les contraintes que la situation économique impose.

de la majorité dans le dialogue qui devrait s'engager entre elle et les autorités ; moins que jamais, elles ne se révèlent capables de mettre au point un projet agricole global ; moins que jamais, elles semblent assez convaincantes pour faire admettre à leurs adhérents les contraintes que la situation économique impose.

Bien mieux que le contingentement, le système des prix différentiels, suivant la quantité livrée et la région, devrait permettre d'atteindre les deux objectifs essentiels de toute politique agricole digne de ce nom : le maintien du revenu des producteurs moyens, avec une diminution parallèle du subventionnement des plus gros d'une part ; et d'autre part la réorientation de l'agriculture de plaine vers des productions actuellement déficitaires, pour permettre aux régions de montagne de vivre des seules productions qui leur soient permises. De tels objectifs ne peuvent être choisis et atteints que par une négociation générale avec l'ensemble de la paysannerie suisse.